

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 20/10/2026

VOI.26.00.A03025

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
AVENUE DE LA SEPTIEME ARMEE AMERICAINE

Le Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté municipal DAG.26.00.A19 du 1er avril 2026 qui donne délégation à M. Hervé Girardot

Vu l'arrêté n°VOI.26.00.A02887 en date du 13/10/2026,

Vu l'avis de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Vu l'avis du CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS (STA)

Vu la demande de l'entreprise SOBECA

Considérant que des travaux de raccordement au réseau ENEDIS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers AVENUE DE LA SEPTIEME ARMEE AMERICAINE

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°VOI.26.00.A02887 en date du 13/10/2026, portant réglementation de la circulation AVENUE DE LA SEPTIEME ARMEE AMERICAINE, est abrogé.

Article 2 : À compter du 19/10/2026 et jusqu'au 30/10/2026, la circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 20 mètres, AVENUE DE LA SEPTIEME ARMEE AMERICAINE au droit du N°4.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 20 OCT 2026

Pour le Maire,
Par délégation,

Hervé GIRARDOT
Le Directeur de la Direction Développement et Gestion
des Infrastructures

